



Date de convocation :

24/09/2026

Date d'affichage :

24/09/2026

Nombre de  
conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 1

Absent : 1

Votants : 14

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à 19 h 02 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 24 septembre 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, M. RIVIERE Arnaud, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionnel, Mme PLAINFOSSE Anaïs, Mme DELAGE Gwenaëlle, Mme LAMOUR Mabel, Mme LECAILLON Marion, M MORIN Johann et M. JAULIN Jean-Baptiste.

Était absente excusée avec pouvoir :

Madame MERIL Mathilde donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline.

Était absent : Monsieur GRANGER Rodrigue.

Secrétaire de séance : Madame DELAGE Gwenaëlle.

### D2026-09-04 – BUDGET ASSAINISSEMENT : Choix de l'entreprise : devis réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget assainissement, il a été prévu la somme de 30 000 € pour l'étude diagnostique et schéma directeur.

Par délibération n° D2026-04-21 du 29 avril 2026, le Conseil Municipal a accepté le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau qui subventionne les communes à hauteur de 50 % au titre de la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées : réseaux d'assainissement.

Monsieur Laigle propose de retenir le devis estimatif de l'entreprise EF Etudes pour un montant de 28 320 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le devis de EF Etudes pour un montant de 28 320 € T.T.C.,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour accord et tous documents s'y rapportant.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Benoit VIART

